

Transmission des Données de Production 2017 Pour CERTIPAQ BIO via TELEPAC

Conformément à la réglementation bio en vigueur, vous devez nous transmettre chaque année, vos données de production.

Le présent document vous indiquera les étapes à suivre en vue d'extraire les données qui nous sont nécessaires pour la préparation des contrôles et des documents justificatifs

1. Accédez à TELEPAC

Après vous être identifié sur <https://www.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/auth/accueil.action>

Cliquez sur

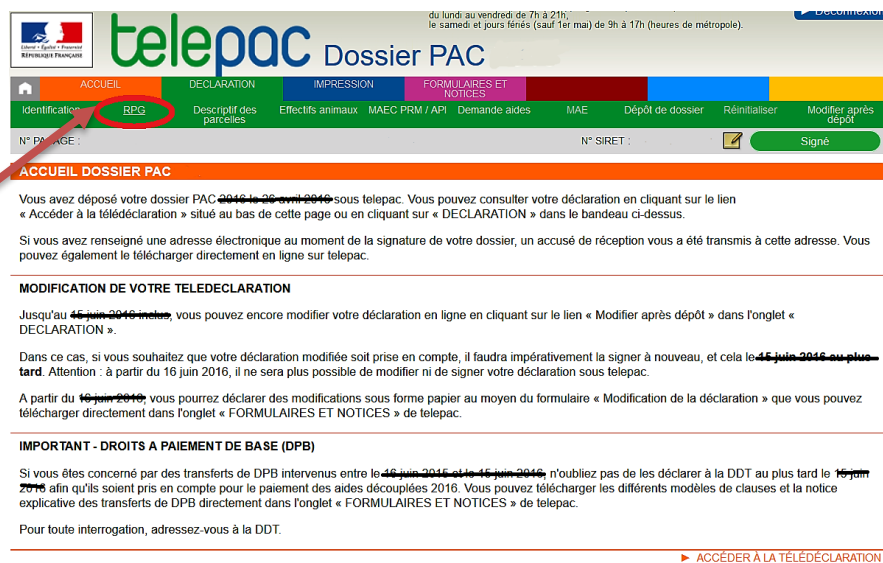
« Dossier PAC 2017 »



2. Accédez au RPG : Registre Parcellaire

Cliquez sur l'onglet
« Déclaration »

Puis sur « RPG »



Certipaq Bio

3. Accédez à vos Données de Production

Ouvrez un Tableur de Type Excel ou Office

Dans l'onglet « Parcelles », sélectionnez toute la liste de vos ilots/surfaces

Puis Copiez les Données vers le Tableur

The screenshot shows the TELEPAC web interface with the 'REGISTRE PARCELLAIRE' section. The 'Parcelles' table is highlighted with a red circle. The table contains columns for 'N° Ilot', 'N° Parcelle', 'Surface parcelle (ha)', and 'Culture principale'. Red arrows point from the highlighted table to the data table below.

N° Ilot	N° Parcelle	Surface parcelle (ha)	Culture principale
1	1	2,35	CCT
1	2	1,2	PRL
1	3	0,04	SNA
1	4	2,33	CCT
201	1	0,91	CCT
202	1	6,35	CPL
202	2	0,95	CPL
202	3	2,57	CPL
202	4	6,45	CCT
202	5	0,01	SNE
202	6	8,81	FVL
203	1	0,43	CPL
203	2	0,38	CPL
203	3	0	SNA
301	1	0,21	J6P
301	2	2,35	CCT
301	3	0,03	SNA
302	1	0,76	CPL
303	1	2,73	CPL
304	1	3,94	FVL

Pour obtenir la liste des cultures et leur code, le site TELEPAC vous met à disposition les informations dans les onglets « Formulaires et Notices ».

Pour toutes questions relatives à TELEPAC, nous vous invitons à joindre la DDT, ou le service qui a réalisé votre déclaration.

4. Transmettez les informations à CERTIPAQ BIO

Une fois le tableur créé, nous vous remercions de déposer le document sur notre espace opérateur :

[LIEN ESPACE OPERATEUR](#)